



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DU 17 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 10/03/2025.

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Frédéric FAGES, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Jean-François DABILLY), Patrick LEDOUX (Pouvoir à André GUIGNARD), Nicolas MOINE (Pouvoir à Dominique CHAINE).

Etaient absents et non représentés : Marie-Paule TIFFAULT

Secrétaire de séance : Paulette POUPIN.

**2025-09 VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024 –
BUDGET CENTRE COMMERCIAL**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Sur le plan de la conformité des opérations, il est constaté que le montant des titres de recettes et des mandats de paiement ordonnancés au titre de l'exercice 2024 est strictement identique au compte administratif 2024.

Compte tenu de ces éléments d'information, il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2024.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur pour approbation.

Avant la séance de débat puis de vote du compte administratif, le conseil municipal élit André GUIGNARD président de séance.

AR Prefecture

086-218602720-20250317-2025_09_02-DE
Reçu le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025

CONSIDERANT la présentation du compte de gestion pour l'année 2024 ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

CONSIDERANT la présentation du compte administratif pour l'année 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **ADOpte** le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
Prévues : 18 609.71€	Prévues : 18 609.71€
Réalisées : 2 729.55€	Réalisées : 18 109.83€

Investissement

Dépenses	Recettes
Prévues : 23 297.12€	Prévues : 23 297.12€
Réalisées : 22 018.65€	Réalisées : 10 930.12€
Reste à réaliser : 0.00€	Reste à réaliser : 0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 11 088.53
Fonctionnement :	+ 15 380.28
Résultat global :	+ 4 291.75

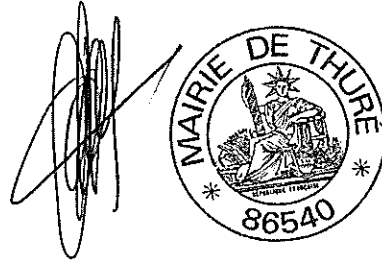
M. le Maire et Mme Céline COUÏC se sont retirés au moment du vote

Votants	18
Pour	18
Contre	0
AR Prefecture Abstention	0

086-218602720-20250317-2025_09_02-DE
Reçu le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le 18 MARS 2025

Le Maire,
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20250317-2025_09_02-DE

Reçu le 19/03/2025

Publié le 19/03/2025

AR Prefecture

086-218602720-20250317-2025_09_02-DE

Reçu le 19/03/2025

Publié le 19/03/2025